

Règlement du Jeu Concours

****Article 1 : Organisation du jeu concours****

Le collectif 1n'Formation organise un jeu concours intitulé « **Tu scannes, tu gagnes** » qui se déroulera les 6 et 7 octobre à Paris lors de l'événement Beauty Forum.

****Article 2 : Conditions de participation****

Le concours est ouvert à toute personne présente lors de l'événement Beauty Forum et ayant rempli les conditions de participations ci-dessous nommées.

Tout manquement aux modalités invalidera la participation.

****Article 3 : Modalités de participation****

Pour participer, les participants doivent impérativement :

1. S'abonner aux 6 comptes Instagram dont les liens sont disponibles sur le QR-code.
2. Se prendre en photo devant le stand ou le kakémono et la poster en story avec le hashtag ****#1nformation****.
3. Remplir leurs coordonnées et poster le bon dans l'urne.

****Article 4 : Gain****

Le gagnant aura la possibilité de choisir une formation de son choix dans la liste suivante :

1. Formation en ligne Hairstroke
2. Formation en ligne Velvet Liner
3. Formation en ligne Luxura Lips
4. Formation en ligne Micropigmentation capillaire

****Article 5 : Sélection des gagnants****

Les résultats seront annoncés le lundi 7 octobre à 17h en live sur le compte Instagram @ursula_zawalinska. Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les participations valides.

****Article 6 : Remise des prix****

Le gagnant sera contacté par **instagram** ou par **téléphone** après l'annonce des résultats. La formation choisie devra être réservée dans un délai de 3 mois.

****Article 7 : Données personnelles****

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont nécessaires à la gestion de celui-ci. Elles ne seront pas cédées à des tiers et seront traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

****Article 8 : Acceptation du règlement****

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

****Article 9 : Modification et annulation****

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

.